

DGOS

Direction générale
de l'offre de soins

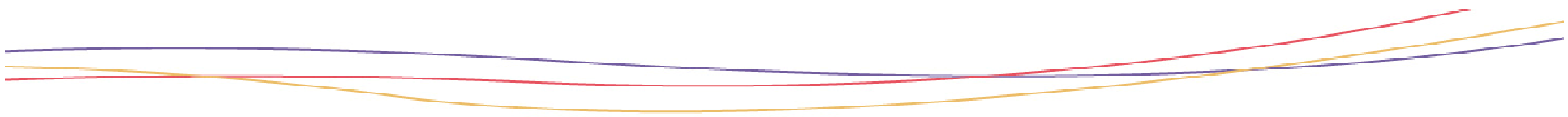
Projet de loi
Modernisation de
notre système de
santé



Un projet de loi ambitieux

La modernisation de notre système de santé, pour faire reculer les inégalités, repose sur trois grands piliers :

- Le renforcement de la prévention
- L'organisation des soins en proximité
- La progression des droits des patients.



Mesures visant à renforcer la prévention et la promotion de la santé

=> présentation DGS

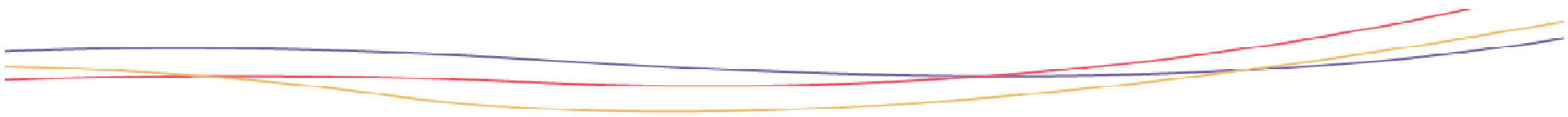


Mesures visant à faciliter les parcours de santé



Mesures visant à faciliter les parcours de santé

Chapitre 1er: Promouvoir les soins primaires et favoriser la structuration des parcours de santé

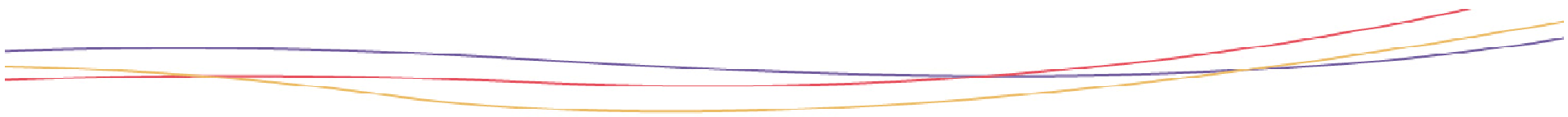


Mesures visant à faciliter les parcours de santé
Chapitre 1er: Promouvoir les soins primaires et
favoriser la structuration des parcours de santé

Article 12 : les équipes de soins primaires

Article 12 bis : les communautés
professionnelles territoriales de santé

Article 12 ter : le pacte territoire santé



Mesures visant à faciliter les parcours de santé
Chapitre 1er: Promouvoir les soins primaires et
favoriser la structuration des parcours de santé

Article 13 : Renforcer l'organisation
territoriale d'une politique de santé mentale
associant l'ensemble des acteurs sanitaires,
sociaux et médico-sociaux



Mesures visant à faciliter les parcours de santé

Chapitre II: Faciliter l'accès aux soins de premier recours



Mesures visant à faciliter les parcours de santé
Chapitre II: Faciliter l'accès aux soins de premier
recours

Article 16 bis : Permettre la réalisation d'IVG
instrumentales en centres de santé

Article 17 bis : suppression du délai de
réflexion entre la 1^{ère} et la 2^{ème} consultation
pour une IVG



Mesures visant à faciliter les parcours de santé

Chapitre III: Garantir l'accès aux soins



Mesures visant à faciliter les parcours de santé

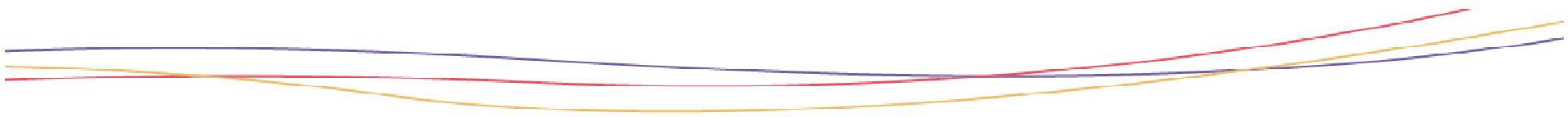
Chapitre III: Garantir l'accès aux soins

Article 18 : généralisation du tiers-payant en ville d'ici à 2017



Mesures visant à faciliter les parcours de santé

Chapitre IV: Mieux informer, mieux accompagner les usagers dans leur parcours de santé



Mesures visant à faciliter les parcours de santé
Chapitre IV: Mieux informer, mieux
accompagner les usagers dans leur parcours
de santé

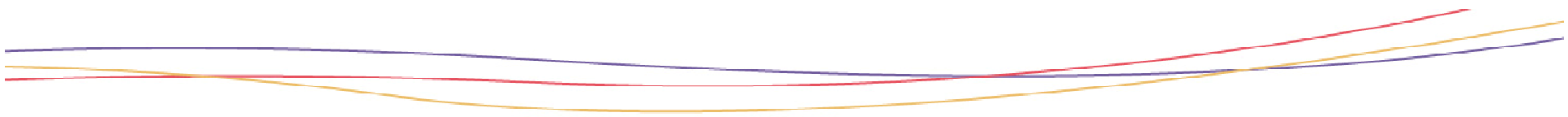
Article 21 : mise en œuvre d'un service public
d'information en santé

Article 23 : information systématique sur le
coût global de prise en charge à chaque sortie
d'hospitalisation



Mesures visant à faciliter les parcours de santé

Chapitre V: Renforcer les outils proposés aux professionnels pour leur permettre d'assurer la coordination du parcours de leur patient



Mesures visant à faciliter les parcours de santé
Chapitre V: Renforcer les outils proposés aux professionnels pour leur permettre d'assurer la coordination du parcours de leur patient

Article 24 : « lettre de liaison » en sortie d'hospitalisation

Article 25 : dossier médical personnel partagé



Mesures visant à faciliter les parcours de santé

Chapitre VI: Ancrer l'hôpital dans son territoire



Mesures visant à faciliter les parcours de santé
Chapitre VI: Ancrer l'hôpital dans son territoire

Article 26 : réaffirmation du service public
hospitalier



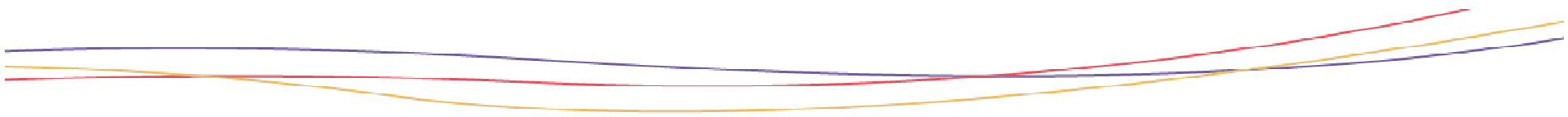
Titre III : « Innover pour garantir la pérennité de notre système de santé »



« Innover pour garantir la pérennité de notre système de santé »

Article 31 : élargissement des compétences des sages-femmes

Article 38 : renforcer l'animation territoriale conduite par les ARS



Titre IV : « Renforcer l'efficacité des politiques publiques et la démocratie sanitaire »



« Renforcer l'efficacité des politiques publiques
et la démocratie sanitaire »

Article 42 : création de l'Agence nationale de
santé publique

Article 42 ter : transfert à l'ABM de la
biovigilance sur le lait maternel

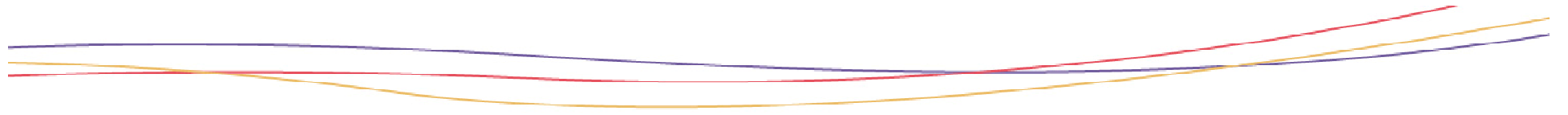


Titre V : Mesures de simplification



Mesures de simplification

Article 51 : réforme des régime d'autorisation
d'activités de soins et d'équipements
matériels lourds



Calendrier